



JLC/SC/20-04-033

Paris, le 24 avril 2020

Monsieur Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Economie et des  
Finances  
Télédoc 151  
139 Rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre,

Le secteur des centres équestres, qui regroupe quelque 6 000 TPE, fait l'objet depuis le 15 mars 2020 d'une fermeture administrative en application de l'article 8 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020.

Entreprises du vivant, les centres équestres subissent des charges fixes incompressibles très élevées de par la présence des chevaux et la nécessité d'en prendre soins. La mesure de chômage partiel décidée par le Gouvernement n'a donc pu que très partiellement être mise en œuvre puisque qu'il est nécessaire de conserver le personnel pour assurer l'entretien des animaux, à l'instar des parcs zoologiques.

Le chiffre d'affaires qui ne peut être réalisé durant toute la période de fermeture, comme de retour progressif à une activité normale, est désormais définitivement perdu. Il ne sera pas possible de le reconstituer.

Quand bien même un regain d'activité pourrait être envisagé à compter de septembre, mois présumé à partir duquel les établissements de sports et de loisirs devraient pouvoir envisager un retour à une activité normale, les centres équestres ne pourront pas faire face au doublement, voire au triplement, des échéances de charges reportées sur les prochains mois.

Par la présente, la FNSEA et le GHN demandent que ce secteur d'activité important de l'agriculture que constituent les centres équestres soit considéré comme un secteur prioritaire, au même titre que le tourisme et la restauration, et que les entreprises équestres, qu'elles aient ou non sollicité un report des charges sociales, puissent bénéficier de l'annulation de charges sociales patronales dont bénéficieront les secteurs les plus touchés par les conséquences économiques de cette crise sanitaire d'une intensité exceptionnelle.

Compte tenu de l'ampleur des conséquences sur les centres équestres, nous demandons que cette exonération puisse se poursuivre au-delà de la seule période d'activité considérée, afin de créer les conditions favorables permettant à ce secteur d'activité déjà très impacté par les différentes réformes récentes (hausse du taux de TVA, réforme des rythmes scolaires...) de pouvoir opérer une véritable renaissance.

Assurés de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous remercions du soutien que vous pourrez apporter à cette activité professionnelle en grave péril qui, entre autres caractéristiques, contribue à tisser des liens forts entre l'agriculture et la société civile pour nombre de nos concitoyens.

Nous vous en remercions et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président du GHN,



Philippe AUDIGE

La Présidente de la FNSEA,



Christiane LAMBERT